

Tarif, catalogue et gamme standard

Ces conditions représentent les usages de la profession de l'outillage et constituent la base des relations contractuelles entre le vendeur et l'acheteur. L'acceptation des offres implique l'acceptation des présentes conditions. Les conditions générales d'achat de nos clients ne nous sont pas opposables, même lorsque nous ne les rejetons pas expressément. Notre société ne peut être engagée que par une confirmation écrite portant la signature d'un mandataire dûment qualifié.

Dans ce tarif figurent les spécialités d'outils standards que nous vendons sous la marque MINIMAX.

Les dimensions mentionnées sont normalement tenues en stock, sauf mention contraire au catalogue.

Nous nous réservons la possibilité de modifier les caractéristiques techniques de nos outils sans en avertir au préalable notre clientèle.

Nos prix s'entendent hors taxes, emballages compris, pour marchandises départ nos locaux (EXW).

Nos marchandises sont toujours facturées aux conditions en vigueur à la date de livraison. Le tarif en vigueur est le tarif publié sur notre site internet et mis à jour régulièrement. Tout changement global de tarif fait normalement l'objet d'une communication auprès de nos partenaires, cependant une absence de communication ne peut pas faire l'objet d'un litige concernant le tarif facturé.

La qualité de notre contrôle nous permet de garantir nos outils contre tout vice de fabrication ou malfaçon. Si toutefois, pour des raisons indépendantes de notre volonté, un défaut se révélait, notre garantie se limiterait au remplacement de l'outil reconnu par nous défectueux.

Fabrication spéciale

Nous proposons également des outils spéciaux sur demande. Ces outils hors standard feront l'objet d'une offre spécifique. Toute commande qui en résulterait ne pourrait être annulée sans notre accord préalable, et les quantités livrées peuvent différer de 10% des quantités commandées. L'offre est valide sous réserve de livraison excédentaire ou insuffisante et la facture sera alors révisée en fonction de cette livraison.

Délai, livraison et port

Les délais indiqués ne sont pas de rigueur, ils sont donnés à titre indicatif. En aucun cas les retards ne justifieront l'annulation de la commande. Aucune pénalité éventuelle de retard ne sera acceptée, sauf accord préalable écrit portant la signature d'un mandataire dûment qualifié.

Aucune réclamation concernant des manquants éventuels ne sera acceptée après 3 jours (date de livraison).

Envois en port dû et franco : en toutes circonstances les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire.

Les frais de port et franco éventuel sont communiqués sur nos offres de prix, ou à défaut sur l'AR de commande. Sauf accord éventuel, MCG se réserve le droit d'expédier la marchandise par le transporteur et le service qui lui convient le mieux.

Paiement

Les factures ou autres documents comptables sont envoyés par voie dématérialisée à l'adresse comptable fournie par le client, ou à défaut à l'adresse générale / habituelle.

Sauf stipulations contraires, notamment en cas de fabrications spéciales pour lesquelles nous nous réservons le droit de demander un acompte, le solde des paiements a lieu au plus tard dans un délai de 30 jours suivant la date d'édition de la facture.

En application de l'Article L 441-6 alinéa 12 du Code de Commerce modifié par la loi n°2012-387 du 22 mars 2012, tout paiement en retard rend exigibles de plein droit, dès le premier jour suivant la date de règlement figurant sur la facture :

1- Des pénalités de retard, qui seront déterminées par l'application du taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne majoré de dix points.

2 - Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros. Cette indemnité est due en application d'une disposition de la loi du 22 mars 2012 applicable à compter du 1^{er} Janvier 2013. Son montant est fixé par l'article D 441-5 du Code de Commerce.

En vertu de l'article L441-6 précité, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le fournisseur est également en droit de demander une indemnisation complémentaire justifiée.

Aucun retour ne sera accepté sans notre accord préalable. En cas d'accord les marchandises doivent nous être retournées, en parfait état, dans leur emballage d'origine, en port payé.

Réserve de propriété

Le vendeur conserve la propriété des marchandises vendues jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires.

Le défaut de paiement de quelconque des échéances pourra entraîner la revendication de ces marchandises.

L'acheteur conserve néanmoins, à compter de la livraison telle que définie ci-dessus, les risques de perte ou de détérioration de ces marchandises ainsi que la responsabilité des dommages qu'ils pourraient occasionner.

Pour toutes contestations, il est fait attribution expresse de juridiction au Tribunal de Commerce de Montauban, à l'exclusion de tout autre.